

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE TROINEX

Lundi 16 octobre 2006 à 20h00

- Présents :**
- Mme Dominique Bernardet, Présidente.
 - Mmes Annick Deshayes, Margrit Grodecki, Brigitte Martin, Conseillères municipales.
 - MM. Jean Berthet, Alexandre de Montmollin, Alain Forestier, Jean-Louis Kaiser, Dominique Kroug, Guy Lavorel, Charles Matringe, Joseph Menu, Jean-Marc Styner, Christian Pittet, Enrico Querio, Marc Truan, Jean-Pierre Waefler, Conseillers municipaux.
 - M. Jacques Magnenat, Maire,
 - MM. Paul Buclin et Yves Meynard, Adjoints,
 - M. Stéphane Riem, Secrétaire général adjoint.
- Excusé :**
- M. Olivier Niederhauser, Secrétaire général

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2006
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
 - 3.1 Réponse à des questions posées lors du Conseil municipal du 18 septembre 2006
 - 3.1.1 Comptes 2005 de l'association « Les Poussins »
 - 3.1.2 Aménagement du ruisseau des Marais
 - 3.1.3 Arbre dangereux au chemin des Bis-de-Troinex
 - 3.1.4 Branches mortes au chemin de Roday
 - 3.2 Plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit
 - 3.3 Antenne de téléphonie mobile
 - 3.4 Construction de 8 villas à la route de Troinex
 - 3.5 Comptages routiers
 - 3.6 Transhumance des moutons
 - 3.7 Compagnie des sapeurs-pompiers
 - 3.8 Calendrier des élections municipales
 - 3.9 Place de la Mairie : joints défectueux
 - 3.10 Local des pompiers
4. Présentation du projet de budget pour 2007
5. Rapports de commissions :
 - 5.1 Rapport de la commission d'urbanisme du 7 juin 2006
6. Proposition de motion :
 - 6.1 Motion de MM. Berthet, Kroug et Waefler, Conseillers municipaux « Pour la réalisation de logements à loyers abordables sur la parcelle des Saussac »
7. Propositions individuelles et questions

- 7.1 Abattage d'un chêne au chemin de Roday
- 7.2 Projet de zone agricole spéciale (ZAS)
- 7.3 Commission des travaux
- 7.4 Conteneurs pour les capsules de café
- 7.5 Construction de 8 villas à la route de Troinex

Mme Bernardet, Présidente, ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes avant de passer au point 1 de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2006

Le procès-verbal est accepté avec les remarques suivantes :

Point 5. M. Waefler fait remarquer qu'il est le suppléant de la vice-présidente et non M. Kroug.

Point 7. M. Waefler demande s'il est normal que les noms des demandeurs de naturalisation apparaissent dans le procès-verbal alors que le sujet est débattu en huis-clos. M. Kaiser rappelle que M. Niederhauser avait déjà répondu à une question similaire en précisant que la décision prise par le Conseil doit figurer mais, par contre, pas les éléments de motivation.

M. Pittet souhaite mentionner le départ de Mme Martin dans le procès-verbal. Cette dernière demande alors que le motif de son départ soit mentionné : la Présidente ne lui a pas accordé la parole.

Point 6.9 M. Forestier n'apprécie pas beaucoup le terme « pense-bête » et préfère le mot « suivi ».

2. Communication du Bureau du Conseil municipal

Le Bureau n'a aucune communication à transmettre.

3. Communications de la Mairie

Communications de M. Magnenat, Maire

3.1 Réponse à des questions posées lors du Conseil municipal du 18 septembre 2006 :

3.1.1 Comptes 2005 de l'association « Les Poussins » (PV du 18.09.06, point 4.9)

Suite à la question de M. Querio concernant le montant sensiblement plus élevé du poste « subventions » par rapport aux comptes 2004 (Fr. 90'840.- en 2005 contre Fr. 22'444.- en 2004), la Mairie confirme que cette somme est correcte et qu'elle s'explique par l'augmentation de deux types de charges depuis 2005 à savoir le loyer de nouveaux locaux à Carouge (Fr. 35'000.-/an) et le salaire des coordinatrices qui ont dû être engagées en raison de l'important surcroît de travail (env. Fr. 37'000.-/an). L'accroissement des activités s'explique par l'ajout de nouvelles communes (Bardonnex, Plan-les-Ouates, Perly) dans l'association. Compte tenu de la répartition de la subvention entre les différentes communes membres, la participation de Troinex reste relativement modeste : Fr. 4'000.- en 2004, Fr. 6'500.- en 2005, Fr. 6'800.- en 2006 et en 2007.

3.1.2 Aménagement du ruisseau des Marais (PV du 18.09.06, point 6.4)

Il est confirmé à Mme Martin que les enrochements sont faits en pierre naturelle. Une photographie des berges est présentée à l'assemblée.

3.1.3 Arbre dangereux au chemin des Bis-de-Troinex (PV du 18.09.06, point 6.2)

Comme M. Matringe avait signalé qu'un arbre menaçait de tomber sur le chemin, la Mairie a sécurisé la zone et demandé au propriétaire de le faire couper, ce qui a été fait quelques jours

plus tard. Il a également été demandé au service des forêts de bien vouloir vérifier l'état du cordon boisé du Bis qui est longé par un sentier pédestre.

3.1.4 Branches mortes au chemin de Roday (PV du 18.09.06, point 6.7)

Pour faire suite à la remarque de M. Forestier, une campagne d'élagage est prévue ces prochaines semaines et les Conseillers seront tenus au courant du calendrier.

3.2 Plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit

Les plans adoptés dans le cadre de la première phase d'élaboration des plans d'attribution des degrés de sensibilité au bruit, dont celui de notre commune, adopté par le Conseil d'Etat le 3 mai 2000, ont été pour la plupart, annulés par deux arrêts du Tribunal administratif des 19 juin 2001 et 23 mars 2004. Suite à ces deux arrêts, les critères d'attribution des degrés de sensibilité utilisés jusqu'en 2004 ont dû être revus. Une nouvelle version du plan concernant la commune doit donc suivre une nouvelle procédure de consultation complète et une mise à l'enquête publique. Celle-ci est actuellement en cours (29 sept. - 28 oct. 06). Au terme de cette enquête et après communication par le Département du dossier d'observations avec l'éventuel projet modifié, le Conseil municipal sera appelé à donner un préavis comme il l'avait fait en 2000. On constate que la seule différence réside dans le degré de sensibilité du périmètre de la Grand-Cour qui passe de 3 à 2.

3.3 Antenne de téléphonie mobile

La Mairie informe que l'autorisation de construire pour l'installation d'une antenne à la route de Moillebin, près de la future salle communale, a été accordée et l'avis publié le 30 août dernier dans la FAO. Cette autorisation n'a pas rencontré d'opposition. Le dossier suit normalement son cours et Sunrise a, comme promis, retiré sa demande d'autorisation sur le clocher de l'église catholique. La Mairie a reçu une copie de ce courrier ce jour.

3.4 Construction de 8 villas à la route de Troinex

La Mairie informe qu'une autorisation de construire 8 villas à la route de Troinex a été délivrée dernièrement sur la parcelle située en face de l'arrêt de bus la Rivolette. Pour ceux qui souhaiteraient plus de détails, M. Riem mettra à disposition, en fin de séance, les plans en possession de la mairie. M. Querio s'enquière de la raison pour laquelle cette autorisation est exceptionnellement annoncée en séance ? La réponse apportée par M. Magnenat est que cette autorisation accordée par le Département fait suite à un préavis négatif communal puisque la limite de 30m en bordure de rivière n'est pas respectée. La réponse officielle obtenue par la Mairie serait qu'il existe une relation d'alignement avec des bâtiments existants. L'information est donnée pour que les Conseillers puissent répondre aux éventuelles questions des communiens. M. Querio conclut que cette dérogation tient donc du bon vouloir du Département. M. Magnenat précise encore que la Mairie a envoyé un courrier après le délai de recours pour éviter qu'il soit considéré comme tel. Elle en a également informé les riverains.

3.5 Comptages routiers

La Mairie avait demandé à recevoir le résultat du comptage routier qui s'est effectué à la route de Bossey suite à l'ouverture de la douane de Bardonnex et M. Magnenat donne les valeurs enregistrées par l'OCM.

Douane de Bossey entre 1980 et juin 2006 (entrées et sorties du territoire) :

- 1980 - 700 véhicules
- 1985 - 1200 véhicules
- 1990 - 2500 véhicules
- 1995 - 3500 véhicules
- 2000 - 3700 véhicules (sorties GE 2000vhc/entrées 1700)
- 2005 - 4200 (sorties GE 2100 véhicules vhc/entrées 2100)

- 2006 - 2600 véhicules (sorties GE 1900 vhc/entrées 1700(valeurs enregistrées entre les 05.06.06 et 22.06.06 et après la mise en service de la troisième voie de circulation en pénétrante sur le canton (valeurs établies sur un comptage de 18 jours).

Les valeurs enregistrées à la douane de Bardonnex se récapitulent comme suit en vhc/jours (entrées/sorties) :

- 1995 - 18000 vhc/jours
- 2000 - 27000 vhc/jours
- 2005 - 31000 vhc/jours.

Depuis la fin du mois d'avril 2006, une voie supplémentaire est en service sur la plate-forme de la douane de Bardonnex qui a facilité le passage en douane de 30%. Les répercussions éventuelles de ces aménagements sur les autres pénétrantes du canton ne sont pas connues à ce jour.

3.6 Transhumance des moutons

Pour celles et ceux d'entre vous qui ont apprécié la splendide exposition de photos à la Fondation Gianada lors du voyage du Conseil, la Mairie fait savoir qu'elle a une autorisation de transhumance à travers la commune pour les moutons de la ferme Vecchio. Cette autorisation est accordée pour 100 brebis et 2 béliers pour la période allant du 2 octobre 2006 au 15 février 2007.

3.7 Compagnie des sapeurs-pompiers

La Mairie a pris acte de la démission du fourrier Joseph Stadelmann après 25 ans de service au 1^{er} juillet 2006 et du Plt Charles Matringe qui abandonnera ses fonctions au 1^{er} janvier 2007 après 35 ans de service ! La Mairie les remercie d'ores et déjà pour leur dévouement avant une cérémonie plus officielle. L'assemblée participe aux remerciements par de nombreux applaudissements.

3.8 Calendrier des élections municipales

Conseil municipal :	dimanche 25 mars 2007
Listes de candidature disponibles dès le :	lundi 13 novembre 2006
Dernier délai de dépôt des listes de candidature :	lundi 5 février 2007
Début de l'affichage politique :	lundi 28 février 2007
Maire et adjoints :	dimanche 29 avril 2007
Listes de candidature disponibles dès le :	lundi 15 janvier 2007
Dernier délai de dépôt des listes de candidature :	lundi 2 avril 2007
Début de l'affichage politique :	lundi 14 avril 2007

Une copie de ce calendrier est remise à chaque chef de groupe.

Communications de M. Yves Meynard, Adjoint :

3.9 Place de la Mairie : joints défectueux (PV 18.09.06, point 6.5)

La Mairie a demandé à la société INDUNI de bien vouloir examiner les joints et de les changer si nécessaire.

3.10 Local des pompiers

Le chantier arrive à sa fin et on constate une économie de Fr. 80'000.- sur les Fr. 550'000.- annoncés. Une visite des locaux aura lieu à mi-novembre et sera suivie d'un apéritif.

Communications de M. Paul Buclin, Adjoint

3.11 Promotions citoyennes

La cérémonie aura lieu le mardi 31 octobre 2006. Les jeunes trinésiens seront reçus à la Mairie avant la cérémonie officielle organisée par la ville de Genève et les Conseillers sont conviés à venir rencontrer ces jeunes entrant dans leur majorité civique. M. Buclin les prie de bien vouloir confirmer leur présence d'ici au 25 octobre prochain.

4. Présentation du projet de budget pour 2007

Tous les Conseillers ont reçu le projet de budget 2007 ainsi qu'un courrier explicatif daté du 11 octobre 2006. M. Magnenat donne lecture de ce dernier. Il rappelle que la commission des finances se réunira à ce sujet le lundi 30 octobre à 18h30 à la mairie et que les projets de budget et de plan des investissements seront examinés en détail par celle-ci.

5. Rapports de commissions :

5.1 Rapport de la commission urbanisme du 7 juin 2006 (annexe 1)

Le rapport est lu par M. Querio, Président et rapporteur de cette commission. Après le point 2: Motion du groupe socialiste: « Pour la mise en chantier rapide du plan directeur communal », il suggère à Mme la Présidente de bien vouloir procéder au vote avant de poursuivre sa lecture. Celle-ci ouvre les débats :

- M. Berthet n'est pas satisfait par la conclusion du rapport. Selon lui, ce qui est appelé PDCom n'est en fait qu'une ébauche qui date de 11 ans. Le but de la motion était de mandater un urbaniste pour le réactualiser ou l'adapter pour en faire un Plan directeur communal. Il propose le renvoi de la motion en commission.
- M. Querio lui rappelle que la commission a travaillé en collaboration avec le groupe socialiste qui a accepté la présente conclusion. Il n'adhère pas à l'idée du renvoi en commission simplement parce que M. Berthet n'est pas d'accord. Le procès-verbal reflète ce qui s'est fait pendant la commission. Le travail a été fait ; le dossier est complexe sous ses aspects géopolitiques mais pas tellement du PDCom et il est important d'attendre les réactions cantonales avant de prendre ce genre de décision.
- M. Berthet fait remarquer que la motion n'est pas mentionnée dans le procès-verbal de la commission du 7.6.06. Il souhaite que celle-ci soit menée à bien et qu'il est important d'en parler.
- M. Meynard intervient en rappelant que le PDCom, tel qu'il se présente actuellement, n'est pas conforme aux nouvelles dispositions légales édictées par le Département du Territoire. La Mairie a proposé de rencontrer M. Cramer pour connaître son opinion et revoir avec lui le principe du PDCom. Elle doit obtenir l'avis du Département avant de poursuivre ses réflexions et études.
- M. Lavorel assure que le travail de la commission a été fait correctement.
- M. Querio précise qu'il n'est pas question que la commission d'urbanisme se rétracte pas plus qu'elle annulera le travail accompli. Il est d'avis que la Mairie doit rencontrer M. Cramer, toutefois en considérant cette démarche comme le début d'une « nouvelle histoire ».
- M. Magnenat rappelle l'importance d'une entrevue avec M. Cramer pour connaître l'avis du Département. Il est évident que des éléments de ce PDCom seront à modifier ou même à supprimer.
- M. Querio propose de changer la dernière ligne du point 2 comme suit : « afin de représenter l'étude intermédiaire du PDCom », ce qui convient à M. Berthet. Toutefois, cette modification va à l'encontre du PV de séance.
- Selon M. Kaiser, à la lecture de la décision prise dans le PV de la commission, on constate clairement qu'il s'agit de « mandater la mairie de transmettre cette étude intermédiaire au Conseil d'Etat pour information ». Pour être conforme au PV, le rapporteur doit effectuer une modification. Cette décision a été prise par la

commission car elle a trouvé prématuré de trancher et a préféré demander des études. Dès que celle-ci sera en possession de tous les éléments, elle sera en mesure de se prononcer.

- De l'avis de M. Berthet, le PDCom n'est pas prêt d'être établi !

Votes :

1. **Le vote pour le renvoi en commission de cette motion est refusé par : 3 oui, 2 abstentions et 12 non.**
2. **Le vote pour mandater la Mairie à reprendre contact avec le DT est accepté par 16 oui et 1 abstention.**

Lecture du point 3 du rapport de commission concernant la motion du groupe PDC « pour la création d'un plan de circulation communal ».

Vote :

Le Conseil accepte à l'unanimité que cette motion se traduise par un appel d'offre à CITEC pour la réalisation de ce plan.

Concernant le point 4 du rapport de commission, M. Querio s'assure que les membres de la commission ont bien reçu le rapport CITEC 2001 comme annoncé.

6. Proposition de motion

6.1 Motion de MM Berthet, Kroug et Waefler, Conseillers municipaux « Pour la réalisation de logements à loyers abordables sur la parcelle des Saussac ». (annexe 2)

Après la lecture de cette motion, M. Kroug développe l'idée de son parti : comme cette parcelle est actuellement non construite, il serait possible d'envisager des constructions mixtes : agrandissement de la crèche, de la garderie, création des logements du type D2 pour les personnes âgées, octroi d'un droit de superficie à des coopératives. En résumé, plusieurs solutions pourraient être étudiées.

- Selon M. Styner, la création de logements veut également dire arrivée de nouveaux enfants sur la commune ce qui signifie plus de classes scolaires, plus d'enfants aux cuisines scolaires, en salle de gym... Le terrain proposé abrite pour l'instant les bâtiments provisoires du local des jeunes et la salle des cours périscolaires. Faire une proposition de construction de logements abordables, c'est bien pour la location et l'achat mais seulement après la construction de la salle communale. La motion proposée est bonne mais trop réductrice pour l'instant.
- M. Forestier tient tout d'abord à préciser que le numéro 10'729 de la parcelle mentionnée dans la motion est incorrecte. Il se réfère à l'Etude de mise en valeur des parcelles de la commune de Troinex, du 23 novembre 2004 par l'Atelier d'architectes Jacques Bugna et Florian Barro. Celle-ci précise également : *La vente par l'Etat à la commune de Troinex des droits à bâtir qu'elle détient sur la parcelle 10'887 (anciennement 10'729) est assortie des conditions suivantes (arrêté du Conseil d'Etat du 9.12.1996) :*
 - 3.1 *Le potentiel à bâtir vendu à la Commune de Troinex représente 1'860m² de SBP pour 2270m² de terrain ; qu'il est rattaché à ce potentiel à bâtir l'obligation de participer financièrement à la construction des voiries du nouveau quartier des Saussac, de sorte que la Commune de Troinex reprend cette obligation financière, estimée à 165'000F, à sa seule charge.*
 - 3.2 *Dans l'hypothèse ou, dans un délai de 30 ans, à compter du jour de l'inscription de la cession au registre foncier, la Commune de Troinex installait du logement et/ou des activités commerciales dans les bâtiments X et ou Z prévus au plan localisé de quartier no. 28'488, une indemnité à titre de changement d'affectation serait calculée et fixée par l'Office financier du logement selon les normes usuelles prévues pour des objets analogues et versés, en sus du prix de vente de Fr. 250'000.- par la Commune de Troinex à l'Etat de Genève.*

Ne disposant pas de la base de calcul utilisée pour ce type d'opération, M. Forestier ne peut avancer le montant qui serait à rétrocéder si la commune construit avant le délai imparti. Il admet aussi que ce projet serait à réaliser mais il n'y voit aucun caractère d'urgence. M. Forestier estime qu'il faut agir avec bon sens.

- Mme Grodecki propose que cette motion soit traitée et étudiée mais après l'étude du budget par la commission des finances. Que cette dernière se penche sur les informations données par MM. Forestier et Styner. Elle convient qu'il y a pénurie de logement dans le canton et que la mairie possède un terrain. Elle estime qu'il ne faut pas refuser la motion mais dire que l'on attend l'avis de la commission des finances de 2007 avant de se prononcer.
- M. Meynard dit que toutes les personnes présentes sont d'accord pour une construction mais quand ? Il pense que l'entrevue avec M. Cramer pourrait aussi apporter des informations sur la densification de cette parcelle. Il trouverait dommage que cette motion soit refusée aux Troinésiens car tout le monde est conscient du manque de logements à Genève et Troinex palliera intelligemment à ce manque. Il propose au groupe socialiste de retirer sa motion en attendant l'évolution et le dépoussiérage du PDCom pour la réactiver ultérieurement.
- M. Styner insiste sur le fait qu'il est d'accord avec la proposition de construction. Toutefois, Troinex qui est une petite commune doit déjà mettre en place un immense projet. Il est favorable à une construction mixte (vente et location), mais la motion est proposée trop tôt.
- M. Meynard n'aimerait pas entendre dire dans le village que la Mairie n'a rien fait en faveur du logement dans la commune et qu'elle prendra ses responsabilités en temps voulu.
- M. Waepler dit qu'il a entendu durant la séance plusieurs personnes admettre qu'une construction était une bonne idée mais il a aussi entendu deux personnes dire « ce n'est pas le moment » et « il n'y a pas d'urgence ». Est-ce à dire qu'il n'y a pas d'urgence lorsque des personnes cherchent des logements !
- M. Forestier n'aimerait pas une mauvaise interprétation de ses propos et il s'est peut-être mal exprimé. Toutefois, il estime logique de respecter l'ordre des possibilités pour vivre harmonieusement à Troinex où la population a doublé en 10 ans. L'urgence actuelle n'est pas une construction de logements sociaux mais la construction d'infrastructures publiques. La proposition est une fausse bonne idée. Il suggère le bon sens ! La motion est présentée sans étude de financement et ceci, comme par hasard, en période électorale !
- M. Meynard rapporte les prix de logements subventionnés au chemin Dottrens qui s'élèvent, charges comprises et garage, à Fr. 2'500.- le 5 pièces, prix excessif pour une famille avec 2 enfants... Le CM décidera, en temps voulu, si la construction se réalisera en PPE ou en appartements subventionnés. Toutefois, il assure que si la commune construit des logements sur la parcelle du chemin Lullin, elle sera en porte-à-faux car leurs prix risquent d'être meilleur marché que les appartements subventionnés du chemin Dottrens.
- Pour répondre aux divers commentaires précédents, M. Berthet précise que si le planning suit son cours, les travaux de la salle communale devraient débuter en 2008 pour finir en 2009 ou 2010. Il demande à la Mairie l'établissement d'un calendrier. Si la motion est acceptée, les immeubles seraient construits après la salle communale et il n'y aurait pas de problème. Concernant le plan financier, la construction passerait par le patrimoine financier et serait donc hors budget. Le droit de superficie du terrain serait un revenu pour la commune. La construction s'autofinancerait. Actuellement, faute de trouver des appartements, les personnes partent habiter ailleurs ce qui engendre plus de trafic pendulaire. Cet aspect fait partie d'une problématique générale. La commune n'a plus construit d'immeubles locatifs depuis 1986 et la motion présentée demande réflexion. Comme pour le PDCom les

propositions du groupe socialiste sont repoussées par principe et leurs idées sont toujours de fausses bonnes idées ! Le groupe socialiste ne retirera pas sa motion et M. Berthet regretterait qu'elle ne soit pas acceptée ce soir.

- M. Forestier pense que les appartements sociaux ne peuvent que coûter à la collectivité et il faudrait plutôt réfléchir à des logements en PPE.
- M. Querio trouve que beaucoup de choses vraies se sont dites quels que soient les partis politiques. Pour sa part, il souhaiterait que la décision sur cette motion soit prise par la nouvelle législature. Pour l'aspect financier de la motion, la commune pourrait construire sans mise de fonds, en maître d'œuvre avec le terrain pour capital. La notion de coopérative évoquée par le parti socialiste est très en vogue mais ne rapporterait financièrement pas grand chose à la commune. Par contre, une construction en PPE serait plus rentable. Si elle était envisagée, il faudrait changer le PLQ. Il est aussi d'avis que la construction de la salle communale et la transformation de la salle communale actuelle sont prioritaires. Les Conseillers ont tous une responsabilité politique et il se demande si cette motion est une bonne politique électorale. Pour les raisons évoquées, il trouve qu'elle intervient trop tôt et demande au groupe socialiste de bien vouloir la retirer. Si le groupe refuse, il ne votera pas contre la motion, mais pour le renvoi en commission et, si c'est en commission d'urbanisme, il a précédemment donné son avis.
- M. Kaiser s'étonne de la faculté qu'ont les socialistes d'émettre de bonnes idées sans se soucier du financement d'un tel projet ! Aucune écriture dans cette motion ne permet juger de sa faisabilité ! Il ne trouve pas le procédé judicieux et réfute la pensée d'un souci électoral de la part du groupe socialiste. Il trouve que la motion est une bonne idée répondant certainement à un besoin de la population, d'ailleurs personne ne le conteste. Il propose que le groupe se soucie, non pas d'augmenter les centimes additionnels lorsque la commune n'a plus d'argent et qu'on ne sait plus quoi faire, ni d'avoir la bonne idée d'augmenter les centimes additionnels pour faire fuir les bons contribuables, mais des plans financiers. La commune ne peut faire face à tous les équipements communaux en même temps. Il propose au groupe socialiste de retirer le projet, quitte à étudier son financement lorsque les finances le permettront puisque personne n'est formellement opposé à une construction. « Prenez-en acte et retirez votre motion » si vous n'avez pas présenté la motion par opportunisme.
- M. Meynard propose au groupe socialiste de s'accorder quelques minutes de réflexions.
- La Présidente suggère que chaque groupe donne son avis.
- M. Lavorel est d'avis que cette motion n'est pas proposée au bon moment car les constructions de logements risqueraient d'être finies avant la salle communale. Il s'associe à l'avis de M. Kaiser et suggère au groupe socialiste de retirer sa motion car un report de décision de quelques mois n'est pas une catastrophe.
- Mme Grodecki maintient sa position d'analyser le projet par la commission des finances l'année prochaine.
- M. Kroug se dit effaré par ce qu'il vient d'entendre. Vouloir noyer le projet signifie qu'on ne prend pas en compte le problème du logement par la commune de Troinex. « Il pense que tous les jeunes troinésiens qui cherchent un logement à Troinex seront très contents d'entendre ce genre de chose » ! Il est vrai que la motion ne traite pas le problème financier mais il y a toutes sortes de solutions envisageables qui ne coûteraient rien à la commune. Il ne comprend pas pourquoi la motion rencontre un tel blocage au sein du Conseil et pourquoi celui-ci ne veut pas étudier les possibilités de construire des appartements. Il serait très choqué si la motion était refusée.
- M. Forestier considère que les discussions ont fait évoluer la motion qui était contraignante et restrictive. Le sujet pourra être étudié ultérieurement car la motion n'est pas acceptable dans sa formulation actuelle. Il trouverait dommage que le

groupe socialiste ne la retire pas: d'une part pour arrêter ce genre de débat d'opportunité électoraliste et d'autre part pour la représenter à la nouvelle législature.

- M. Waefler fait remarquer que cette motion n'impose pas de contrainte de temps mais demande que le sujet du logement soit étudié de manière globale, elle mentionne le logement et l'étude. Il constate un mélange de sujets : les socialistes parlent de logement pas de centimes additionnels ; ils demandent une étude mais refusent de retirer leur motion.
- M. Berthet fait un historique de la baisse du centime additionnel à l'attention de M. Kaiser : il a été baissé en 1998-1999 à la suite de grosses rentrées financières avec la promesse du Conseil municipal de le remettre à niveau le jour où la commune devrait faire face à de grosses dépenses. Heureusement, la Mairie a proposé une augmentation minimum du centime additionnel pour financer la construction la salle communale. Tout va pour le mieux pour le contribuable troinésien précise-t-il ! Quant au financement des immeubles, MM Querio et Lavorel spécialiste du bâtiment peuvent vous assurer que la construction des immeubles peut se faire sans problème. A l'attention de M. Forestier, il précise que la motion propose de faire un programme et de réfléchir à la problématique. Il dit aussi que les travaux seront faits bien après la salle communale !
- M. Forestier rappelle qu'il y a des contraintes de l'Etat !
- M. Berthet remercie M. Meynard pour sa proposition de repli pour concertation mais les socialistes ne retirent pas leur motion.
- M. Styner se rallie à l'avis de M. Querio, homme sage et d'expérience, qui a essayé de neutraliser ce débat et votera comme lui.
- Puisque les socialistes ne retirent leur motion, M. Querio en demande le renvoi en commission d'urbanisme.
- M. Berthet quant à lui, demande le renvoi en commission des travaux.
- La commission des travaux n'ayant rien de prévu, son président, M. Styner propose le renvoi en commission d'urbanisme.

Le vote sur l'entrée en matière de la présente motion est accepté par 11 oui, 5 abstentions et 1 non.

Le vote sur le renvoi de la motion en commission est accepté par 16 oui et 1 non.

Le vote sur le renvoi de la motion en commission d'urbanisme est accepté par 16 oui et 3 non

M. Kaiser demande que le procès-verbal soit protocolé de manière précise pour permettre la compréhension de l'aboutissement des décisions afin de ne pas en faire des éléments électoralistes !

7. Propositions individuelles et questions

7.1 Abattage d'un chêne au chemin de Roday

En réponse à la question de Mme Grodecki, M. Magnenat précise que le chêne qui devra être abattu est sec. La Mairie a contacté le service des forêts pour savoir s'il fallait le remplacer dans le cadre des alignements communaux dudit chemin.

7.2 Projet de zone agricole spéciale (ZAS)

Faisant également suite à une question de Mme Grodecki, M. Magnenat précise que le projet de zone agricole spéciale est intimement lié avec la renaturation des marais et une séance à ce sujet réunira les exploitants, le DOMEAU et le WWF le 17 octobre 2006 à 17h.

7.3 Commission des travaux

M. Styner résume les divers sujets traités par la commission des travaux qui s'est déroulée le 11 octobre 2006. La commission a effectué une visite du bâtiment 2 Grand-Cour dont les travaux seront terminés à fin janvier 2007. Le bâtiment abritera 2 commerces et 2 logements. Les informations sur le local des pompiers ont été données par M. Meynard au point 3.10. Le ralentisseur du chemin de Moillebin avait été raboté à satisfaction des riverains et suite à l'audition de M. Salansonnet, la commission a demandé à la Mairie d'étudier des mesures de ralentissement en amont de la route avant de continuer d'éventuels travaux de rabotage. L'étude de l'élargissement du trottoir chemin J. Ormond - chemin Saussac se poursuit. La commission a voté le principe d'aménagement de l'accès du cimetière aux handicapés pour un montant de 29'000.-F. Il sera validé par la Commission des Finances lors de l'acceptation du budget.

7.4 Conteneurs des capsules de café

M Waefler souhaite savoir qui se charge de la vidange du conteneur de capsules de café car celui-ci est plein ? M. Riem préviendra l'entreprise spécialisée.

7.5 Constructions de 8 villas à la route de Troinex

M. Berthet demande s'il est prévu de sécuriser l'arrêt de bus la Rivolette. M. Magnenat répond par l'affirmative et précise que ces travaux font partie intégrante de l'autorisation de construire. La Mairie quant à elle demande la construction d'un abri.

7.6 Accueil des nouveaux électeurs étrangers

Comme seuls 15 nouveaux électeurs sur les 180 invités ont assisté à la réception, M. Lavorel propose que cette cérémonie soit à l'avenir intégrée à celle des nouveaux habitants. Il a regretté que le groupe socialiste ait été si peu représenté alors qu'il était à la base de l'initiative.

M. Forestier remercie la Mairie pour la réception trop copieuse... et regrette aussi que le groupe socialiste ait été si peu représenté.

M. Kroug, qui s'était déjà excusé auprès de la mairie, explique qu'il avait ce jour-là des obligations professionnelles qui malheureusement étaient prioritaires.

M. Waefler, unique représentant socialiste à cette réception, dit combien les nouveaux électeurs présents étaient heureux et il ne regrette pas d'avoir dit que les libéraux n'avaient pas voulu de cette matinée.

La séance est levée à 22h.

La Présidente :
Mme D. Bernardet

Le secrétaire :
M. S. Riem

Un Conseiller municipal :

Annexe 1

COMMISSION URBANISME ET ENVIRONNEMENT

RAPPORT DE LA SEANCE du 07.06.06

Présents : M. Enrico Querio, Président et rapporteur
MM. Alain Forestier, Jean-Louis Kaiser, Guy Lavorel (remplaçant de Mme Deshayes), Christian Pittet et Jean-Pierre Waeffler
Jacques Magnenat, Maire, Yves Meynard, Paul Buclin, Adjoints
Stéphane Riem, Secrétaire communal adjoint

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2005
2. Motion du groupe socialiste « Pour la mise en chantier rapide du plan directeur communal »
3. Motion du groupe PDC « Pour la création d'un plan de circulation communal »
4. Divers

1 Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2005

Ce procès-verbal a été accepté sans remarque.

**2 Motion du groupe socialiste :
« Pour la mise en chantier rapide du plan directeur communal »**

Un débat s'est engagé portant notamment sur l'historique de notre P.d.C. qui en l'état a été qualifié le 28.04.03 par notre conseil comme « une étude intermédiaire » qui sera réactivée lorsque les conclusions de l'étude Genève-Sud seront connues.

Il est apparu qu'à ce jour, cette étude, n'est pas encore aboutie, et la discussion s'est portée sur la pertinence de réactiver maintenant notre P.d.C.

A l'unanimité et sur proposition de la Mairie, les commissaires ont accepté que la finalité de cette motion, se traduise par une rencontre de nos autorités avec le Département du Territoire afin de représenter notre P.d.C. dans le contexte de l'étude Genève SUD.

Cher collègues, je vous encourage à valider ce choix, par un vote formel.

**3 Motion du groupe PDC
« Pour la création d'un plan de circulation communal »**

D'emblée cette motion a reçu un accueil favorable de la commission, il a été expliqué que l'exécution de ce plan de circulation devait faire appel à un mandataire externe.

La réalisation devant se faire par étape, à savoir : un inventaire, une hiérarchisation puis une prise de position formelle.

Tenant compte qu'une étude à déjà été faite en 2001 par le bureau CITEC.

A l'unanimité et sur proposition de la Mairie, les commissaires ont accepté que la finalité de cette motion, se traduise par un appel d'offre à CITEC pour la réalisation de ce plan, en outre il est fait appel à tous les groupes politiques, pour faire des propositions à la Mairie.

Cher collègues, je vous encourage à valider ce choix, par un vote formel

4 Divers :

À la demande d'un commissaire, la Mairie vérifiera si l'abattage d'un grand Pin dans la propriété « ex-Holdener » a bien été fait avec une autorisation des services compétents.

La Mairie remettra à chaque membre de cette commission, une copie du rapport CITEC 2001

Annexe 2

Motion de Messieurs
Dominique Kroug, Jean-Pierre Waepler et Jean Berthet

**Pour la réalisation de logements à loyers abordables sur la
parcelle des Saussac**

Considérant :

- La pénurie d'appartements à loyer abordable dans le canton de Genève
- La parcelle n° 10'729 qui fait partie du plan localisé des Saussac, actuellement libre de construction, et dont un tiers de la surface a été cédé par l'Etat à des conditions préférentielles à la commune pour qu'elle y réalise des équipements répondant à un besoin prépondérant de la population.
- Que les immeubles d'habitations projetés sur cette parcelle dans le Plan Localisé de Quartier des Saussac sont « en force », ce qui sous-entend que leur réalisation peut s'effectuer rapidement.
- Que de nombreux troinésiens, entre autres, sont à la recherche d'un logement à loyer abordable.

Le Conseil municipal invite la mairie à

**Réaliser un programme concernant l'urbanisation de cette parcelle qui prenne en compte la problématique actuelle du logement dans le canton de Genève (pénurie et loyers élevés)
Soumettre au Conseil Municipal les différentes solutions pouvant être envisagées pour la réalisation d'un tel projet :**

Dominique Kroug

Jean-Pierre Waepler

Jean Berthet

- Manque de logements à un prix abordable à Genève

- Le parc de logements subventionnés est en diminution constante sur le canton de Genève; il représentait 23,92% du nombre total de logements en 1980, il ne représente plus que 10,7% du parc total de logements en septembre 2005, alors même que la demande est forte.

- Les communes doivent participer à cet effort. Par le passé, les autorités troinésiennes ont su faire les efforts nécessaires avec le succès que l'on connaît.

Nombreux sont les troinésiens qui ont pu et qui peuvent aujourd'hui encore profiter de la réalisation par la commune des immeubles du chemin Dusonchet et du chemin Lullin. Ces réalisations se sont révélées nécessaires et utiles au développement et à l'équilibre du village.

- La pénurie force les personnes en quête de logement à aller en chercher un de plus en plus loin. Cette situation est une des causes du problème de mobilité provoqué par les pendulaires que rencontre notre canton !

- Des logements peuvent être réalisés sur la parcelle des Saussac

- L'Etat a cédé un tiers de cette parcelle à la commune à des conditions préférentielles à la condition d'y installer des équipements publics ou qui répondent à un besoin prépondérant de la population : **Des logements à loyer abordable répondent de toute évidence à cette exigence !**

- Les immeubles d'habitations, projetés sur les trois côtés de cette parcelle dans le Plan Localisé de Quartier des Saussac sont « en force », ce qui sous-entend que leur réalisation peut s'effectuer rapidement, le principe de leur réalisation ne pouvant être contesté.

- Des logements doivent être réalisés sur cette parcelle

- Les loyers des appartements des Saussac bien que subventionnés (HLM, HBM) sont déjà élevés (1800.- un 4 pièces). Ils vont par ailleurs bientôt sortir du régime subventionné et rejoindre progressivement le marché des appartements à loyer libre, d'où une augmentation programmée des loyers, avec les problèmes qui en découlent : des familles bien intégrées dans la commune devront chercher ailleurs un logement à loyer abordable.

- De nombreux « Enfants de Troinex » sont à la recherche d'un logement, la longue liste des demandes de logements en souffrance à la Mairie est là pour nous le rappeler.